

# FLASH

## CGT

# BRÈVE DU CSE

# MATMUT

Vendredi 5 juin 2026



## PROJET DE RÉORGANISATION EIS :

**La CGT et les autres OS lancent l'alerte.**

Le dernier CSE extraordinaire du 28 mai dernier a confirmé nos pires craintes : le projet de « Nouvelle organisation de l'EIS » est bâti sur du sable, tant la situation actuelle au sein de la Direction EIS semble dégradée.

Face au refus de la Direction de garantir des conditions de travail dignes, **l'ensemble des organisations syndicales a déclenché un droit d'alerte pour atteinte aux droits des personnes, qui débouche sur une enquête conjointe immédiate (Article L2312-59 du code du travail)**

Le rapport d'expertise du cabinet Aptéis est sans appel : le projet impose des transferts de charge massifs sans évaluation réelle des impacts, avec des effectifs flous et une dépendance du projet à des outils informatiques qui ne seront pas opérationnels avant 2027.

Les points d'alerte majeurs :

**Pour les experts** : Face à l'explosion des amplitudes horaires et aux risques pour la santé, ce projet ne propose aucune mesure de prévention concrète.

**Pour les secrétaires** : On leur impose des responsabilités alourdies et une montée en compétences sans aucune reconnaissance salariale ni changement de classe.

**Sur la méthode** : Le projet indique qu'il se fait à iso-effectif alors que le Plan Prévisionnel Stratégique et Social (PPSS), document officiel fait par les directions métiers sur les effectifs, indique une suppression de postes via le non remplacement des départs.

**La CGT Matmut et l'ensemble des élus du CSE, ont voté contre ce projet à l'unanimité.**

**Nous exigeons la suspension immédiate du projet tant que de véritables garanties ne seront pas apportées : étude d'impact réelle, embauches nécessaires et revalorisation salariale. Un droit d'alerte a été déclenché en séance pour analyser la situation actuelle des salariés de l'EIS.**



**La santé, la sécurité et le respect des droits des salarié(e)s ne sont pas des variables d'ajustement.**

